



Compte-rendu des intersessions de Bonn – SB64

Analyse des négociations climatiques
internationales et des enjeux eau-climat

Juillet 2026



Inès Tixier

Chargée de mission
Eau & Climat
**Partenariat Français
pour l'Eau**

Présente aux intersessions de Bonn (SB64), j'ai assuré le suivi des négociations climatiques sur les enjeux liés à l'eau et l'adaptation. Ce compte-rendu propose une analyse des principaux enseignements des négociations, des tendances observées sur le terrain et de leurs implications en vue de la COP 31.

ENJEUX CLÉS



Anticiper les négociations de la COP31

Identifier dès Bonn les futurs points de convergence, de blocage et les compromis à construire.



Décrypter les dynamiques de négociation

Suivre au plus près les discussions sur l'eau et l'adaptation et mieux comprendre les positions des Parties.



Renforcer la place de l'eau dans l'agenda climatique

Saisir les opportunités de plaidoyer pour mieux intégrer l'eau dans les priorités et négociations de la COP31.



Coordonner la communauté internationale de l'eau

Aligner les messages, renforcer les partenariats et préparer des initiatives communes en amont de la COP31.

I. INTRODUCTION

Du 8 au 18 juin 2026, s'est tenue à Bonn (Allemagne) la soixante-quatrième session des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (**SB64**), réunissant l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

Comme chaque année, ces réunions intermédiaires ont constitué une étape clé dans la préparation de la Conférence des Parties. Elles n'ont pas débouché sur des décisions politiques finales, mais ont joué un rôle déterminant de pré-négociation en structurant les discussions techniques et en préparant les compromis qui seront examinés lors de la **COP31**, prévue à Antalya (Turquie) en novembre 2026.

Les intersessions de Bonn ont également représenté un espace stratégique de coordination entre les acteurs internationaux engagés sur les enjeux liés à l'eau, notamment dans le cadre du **Pavillon Eau**. Elles ont permis d'aligner les priorités de plaidoyer, de préparer des initiatives conjointes et de poursuivre le positionnement de l'agenda eau en amont des discussions politiques de la **COP31**.

Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) a pris part à ces intersessions afin d'assurer un suivi des négociations relatives à l'eau et à l'adaptation, de contribuer aux actions de plaidoyer portées par la communauté internationale de l'eau et de renforcer sa coordination avec ses partenaires.

Quelques enseignements transversaux

Avant d'entrer dans le détail des différents dossiers de négociation, il me paraît important de partager quelques observations issues de ma participation aux intersessions de Bonn.

L'un des principaux apports d'une participation en présentiel réside, à mes yeux, dans ce qui se joue au-delà des seules salles de négociation. Les échanges informels entre délégations, les réactions suscitées par certaines interventions ou encore les discussions en marge des sessions permettent souvent de saisir des dynamiques qui n'apparaissent pas dans les comptes rendus officiels. **Ils offrent une lecture plus fine des rapports de force, des marges de manœuvre des différentes Parties et des tendances qui façonnent progressivement les négociations.**

C'est à la lumière de ces observations que je souhaite revenir sur quelques enseignements transversaux qui me semblent avoir marqué ces **SB64**.

Une ouverture de session plus calme qu'ordinaire

Les intersessions se sont ouvertes dans une atmosphère relativement inhabituelle. L'adoption de l'ordre du jour s'est déroulée sans heurt — un fait suffisamment rare pour être souligné — et les premiers échanges ont laissé entrevoir une volonté partagée d'engager les discussions dans un esprit constructif.

À ce stade, ce climat procédural apaisé pouvait laisser espérer une session propice à des avancées significatives. Cette impression n'a toutefois été que de courte durée. Dès les premiers jours, les lignes de fracture traditionnelles ont progressivement resurgi dans plusieurs salles de négociation, à mesure que les discussions entraient dans le fond des dossiers.

Cette évolution a été résumée avec une certaine justesse par un délégué quittant le centre de conférence à l'issue du troisième jour : « Je suppose que la lune de miel est terminée. » (IISD).

Le processus climatique à l'épreuve de la mise en œuvre

Dans le prolongement de la COP30, les **SB64** ont confirmé un changement de paradigme qui semble désormais s'ancrer dans les négociations climatiques.

L'enjeu ne réside plus prioritairement dans la définition de nouveaux objectifs ou le relèvement du niveau d'ambition, mais dans la capacité du processus multilatéral à accompagner la mise en œuvre effective des engagements déjà adoptés.

Cette évolution a irrigué l'ensemble des volets de négociation, y compris les discussions relatives à l'Objectif mondial d'adaptation (Global Goal on Adaptation – **GGA**). La notion de **mise en œuvre** s'est imposée comme un fil conducteur des échanges, traduisant une attente croissante des Parties quant à l'obtention de **résultats tangibles**.

Cette inflexion s'est également retrouvée dans les discussions relatives au financement de l'adaptation. Si les pays en développement ont continué de rappeler la nécessité de respecter les engagements financiers pris lors des précédentes COP, les débats ont aussi évolué vers des considérations plus opérationnelles. Les échanges ont porté sur les conditions d'accès aux financements, la capacité à financer des projets concrets, la mobilisation des investissements ou encore l'implication d'un éventail plus large d'acteurs, notamment les collectivités territoriales et le secteur privé.

Ce recentrage sur la **mise en œuvre** a toutefois révélé une frustration croissante de nombreux pays en développement, qui ont exprimé leur difficulté à constater des progrès tangibles dans la concrétisation des engagements pris ces dernières années.

Plus largement, cette évolution soulève une interrogation plus structurelle : le système multilatéral climatique est-il aujourd'hui suffisamment outillé pour répondre à cette nouvelle exigence de mise en œuvre ? À mesure que les attentes des Parties portent désormais moins sur l'élaboration de nouveaux cadres que sur leur déploiement effectif, la capacité du processus onusien à produire des résultats concrets fait l'objet de questionnements de plus en plus ouverts.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Plusieurs réflexions émergent sur l'évolution possible de l'architecture multilatérale climatique afin de mieux concilier légitimité politique et capacité d'action. Parmi les propositions les plus structurées figurent notamment :

Vers un multilatéralisme climatique à deux vitesses : l'idée d'un « two-tier system »

La présidence brésilienne de la COP30 a proposé de faire évoluer le système multilatéral vers un modèle à deux niveaux complémentaires : un premier niveau, fondé sur le consensus entre les Parties, resterait chargé de définir les orientations communes et les cadres normatifs ; un second niveau, plus opérationnel, permettrait à des coalitions d'acteurs volontaires de renforcer la **mise en œuvre** des engagements adoptés, en mobilisant plus rapidement ressources, solutions et capacités d'action. L'objectif serait ainsi de préserver la légitimité du processus intergouvernemental tout en améliorant sa capacité à produire des résultats concrets.

L'initiative UN80 : renforcer la cohérence de l'action climatique au sein du système des Nations Unies

Lancée par le Secrétaire général des Nations Unies António Guterres, l'initiative UN80 vise à réformer le fonctionnement du système onusien afin d'en accroître l'efficacité et l'impact. Dans le domaine climatique, elle ne remettrait pas en cause le rôle central des Parties à la Convention et à l'Accord de Paris, ni les mandats existants, mais chercherait à améliorer la coordination entre les différentes composantes du système des Nations Unies, à réduire les fragmentations et à renforcer la capacité collective de **mise en œuvre** des actions environnementales et climatiques.

Multiplication des processus et complexité procédurale : les défis d'un régime climatique en mutation

À cette réflexion sur la mise en œuvre s'est ajoutée une critique de plus en plus explicite de la **complexité procédurale du régime climatique**. Au cours des SB64, la **multiplication des processus** est devenue un thème

récurrent des interventions de plusieurs délégations, qui ont dénoncé la prolifération des points de négociation, des ateliers techniques et des formats de discussion. **Plus qu'un simple enjeu d'organisation, cette évolution nourrit le sentiment d'un système devenu difficile à suivre, y compris pour les délégations les plus expérimentées.** Au fil de la session, les allées et venues incessantes des représentants entre les différentes salles de négociation en donnaient une illustration concrète.

Au-delà de la charge organisationnelle qu'elle représente, cette multiplication des processus soulève surtout une question d'équité entre les délégations.

Les plus petites d'entre elles, notamment celles des pays en développement, ont rappelé leurs difficultés à suivre simultanément un nombre croissant de négociations, alors même que des sujets prioritaires pour elles, comme l'adaptation, font l'objet d'un nombre toujours plus important de réunions parallèles. Cette contrainte a d'ailleurs eu des conséquences concrètes durant les SB64 : une session consacrée à l'Objectif mondial d'adaptation (GGA) a dû être reportée afin de permettre au G77 et à la Chine de tenir une réunion de coordination interne, rendue impossible par l'enchaînement des discussions. Plus largement, plusieurs délégations ont exprimé leurs réserves face au recours à des ateliers en petits groupes (« breakout sessions »), estimant que ces formats, bien qu'ils puissent favoriser des échanges plus opérationnels, limitent la possibilité pour l'ensemble des Parties de suivre les débats, d'entendre les positions de chacun et de faire valoir les leurs.

Pour autant, cette complexification ne saurait être interprétée uniquement comme le symptôme d'un dysfonctionnement du processus climatique.

Elle reflète également l'élargissement progressif du champ des négociations et l'intégration croissante des enjeux climatiques dans des domaines tels que le financement, le développement, les politiques industrielles, les échanges commerciaux, les chaînes de valeur ou encore la sécurité énergétique. **À mesure que l'action climatique investit ces nouveaux espaces, les intérêts des États se diversifient et les sujets traités se multiplient, rendant inévitable une architecture de négociation plus dense et plus spécialisée.** Par ailleurs, dans ce contexte, une rationalisation significative des processus se heurte à la diversité des priorités portées par les différents groupes de Parties, ce qui rend difficile l'émergence d'un consensus sur leur fusion ou simplification. **Dès lors, la multiplication des processus apparaît moins comme un aveu d'échec que comme le corollaire d'un régime climatique devenu plus mature, plus transversal, mais aussi plus exigeant en termes de capacités de participation et de coordination.**

Une contestation préoccupante des fondements scientifiques du processus climatique

Un autre élément qui m'a particulièrement marquée au cours de ces deux semaines de négociations concerne la multiplication des remises en cause de la science climatique et de la place qu'elle occupe dans le processus multilatéral.

L'une des évolutions les plus notables a porté sur l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5 °C. À plusieurs reprises, notamment à l'initiative du groupe arabe, certaines délégations ont plaidé pour que les négociations ne s'appuient plus exclusivement sur ce scénario, mais prennent en compte plusieurs trajectoires de réchauffement. Sur le fond, cette approche n'est pas dénuée de pertinence : en matière d'adaptation, il est indispensable de travailler sur plusieurs scénarios climatiques afin d'anticiper différents niveaux de risques. **Toutefois, dans le contexte des négociations, cette proposition a également été perçue par de nombreuses délégations comme une tentative d'infléchir la portée politique de l'objectif de +1,5 °C consacré par l'Accord de Paris.** Ces prises de position ont suscité de vives réactions, en particulier de la part des petits États insulaires (AOSIS), qui ont rappelé à plusieurs reprises que leur survie dépendait du maintien d'une trajectoire compatible avec un réchauffement limité à 1,5 °C. Si cette position n'est pas nouvelle, ces **SB64** ont marqué la première expression aussi explicite de cette stratégie.

Au-delà de cette question, j'ai été frappée par le caractère plus systématique des remises en cause de la science.

Celles-ci se sont manifestées dans plusieurs espaces de négociation, selon une approche particulièrement coordonnée. Les discussions sur l'Action for Climate Empowerment (ACE) en ont offert une illustration, avec la demande portée par l'Arabie saoudite de supprimer toute référence à l'« intégrité de l'information ». Dans le même temps, plusieurs critiques ont été formulées à l'égard du GIEC, notamment sur son degré d'inclusivité vis-à-vis des sciences du Sud global, des Peuples autochtones et des enjeux d'équité. Si ces débats peuvent utilement alimenter les réflexions sur l'évolution du GIEC, ils ne sauraient conduire à fragiliser la place de l'expertise scientifique dans le processus climatique.

Pris dans leur ensemble, ces signaux témoignent d'une tendance préoccupante : celle d'une remise en cause croissante de la place de la science dans les négociations climatiques. Or, si les choix qui en découlent relèvent bien de décisions politiques, ils ne peuvent être éclairés que par les meilleures connaissances scientifiques disponibles. L'expertise scientifique constitue le socle sur lequel repose la compréhension collective de la crise climatique et doit continuer d'éclairer les décisions politiques.

II. RETOUR SUR LES NÉGOCIATIONS

Opérationnalisation des indicateurs du GGA : des ambitions élevées, une impasse politique

Cette année, l'adaptation au changement climatique s'est révélée être le point le plus contentieux des négociations. En particulier, les discussions sur l'opérationnalisation des indicateurs de l'Objectif mondial d'adaptation (Global Goal on Adaptation - GGA) ont cristallisé les frustrations. J'ai suivi de près ces négociations, le PFE étant mobilisé sur les travaux relatifs au GGA depuis leur lancement. Cette attention s'explique notamment par la cible thématique 9 a) consacrée à l'eau et à ses neuf indicateurs, qui constituent aujourd'hui le principal résultat officiellement adopté dans le cadre de la CCNUCC sur les enjeux liés à l'eau.

À Bonn, les organes subsidiaires de la CCNUCC étaient chargés d'engager les travaux d'opérationnalisation des 59 indicateurs du GGA, adoptés à Belém après des négociations particulièrement difficiles. Deux processus devaient être lancés en parallèle. D'une part, la **Feuille de route de Bakou pour l'adaptation (Baku Adaptation Roadmap – BAR)**, destinée à renforcer la cohérence des efforts d'adaptation et à suivre les progrès vers l'atteinte du GGA. D'autre part, le **processus Belém-Addis Vision** prévu sur deux ans, vise à établir un groupe de travail chargé d'affiner les indicateurs ainsi que les données et méthodologies nécessaires à leur mise en œuvre.

Les premières discussions étaient pourtant encourageantes. Les Parties ont unanimement affirmé qu'il n'était pas question de renégocier les indicateurs adoptés à Belém et ont présenté des propositions étayées pour avancer rapidement sur leur opérationnalisation. Nombre d'entre elles ont rappelé le caractère prioritaire et urgent de cet agenda, insistant sur la nécessité de quitter Bonn avec, a minima, un accord sur la création du groupe de travail. Les échanges de la première semaine laissaient ainsi espérer une issue constructive.

Cet élan s'est toutefois rapidement essoufflé à mesure que les discussions sont entrées dans les aspects les plus techniques.

Dans le cadre du **processus Belém-Addis Vision**, un premier point de blocage est apparu autour de la **composition du futur groupe de travail (ou task force)**. Les discussions ont porté sur le nombre de membres, l'équilibre entre pays développés et pays en développement, la représentation régionale, le rôle des organes constitués et des commissions régionales des Nations unies, ainsi que les modalités de sélection des experts. Deux visions opposées se sont durement affrontées sur la question de la composition de la task force. D'un côté, le GRUPO SUR, l'AILAC, les LMDC, le Groupe africain et le Groupe arabe ont défendu un processus politique piloté par les Parties. De l'autre, l'Union européenne, le Brésil, la Norvège et le Japon ont plaidé pour un processus essentiellement technique conduit par un groupe d'experts. Derrière ces divergences institutionnelles se dessinent des

préoccupations politiques plus profondes. Les pays développés redoutent que ce processus ne soit utilisé pour rouvrir les discussions sur le renforcement des engagements, notamment financiers. À l'inverse, les pays en développement craignent que ces indicateurs se traduisent, de facto, par de nouvelles obligations conditionnant leur accès aux financements, sans que les moyens nécessaires à leur mise en œuvre ne soient garantis.

Cette question renvoie directement au second point majeur de contentieux : les moyens de mise en œuvre (Means of Implementation – MOI), qui recouvrent le financement, le renforcement des capacités et le transfert de technologies.

Dans le cadre de la **Feuille de route de Bakou**, les Parties devaient définir les thèmes des futurs ateliers ainsi que les résultats attendus du processus. Les pays en développement ont souhaité faire du BAR un espace de discussion sur les moyens de mise en œuvre, tandis que les pays développés ont estimé que cette question dépassait le mandat de la feuille de route. Faute de temps et de consensus, l'élaboration du mandat du BAR a été reportée aux SB65.

Les moyens de mise en œuvre ont également paralysé les discussions dans le cadre du **processus Belém-Addis Vision**. Le Groupe africain, l'AOSIS, les PMA, le GRUPO SUR, l'AILAC, les LMDC et le Groupe arabe ont demandé que le texte garantisse un accès prévisible et accessible au financement de l'adaptation, conformément à l'article 9.1 de l'Accord de Paris, ainsi qu'une référence explicite au NCQG, soit l'objectif de triplement du financement de l'adaptation adopté à Belém. Selon ces groupes, sans soutien financier adéquat, l'atteinte du GGA restera hors de portée. L'Union européenne, le Royaume-Uni, le Canada, la Suisse et le Japon s'y sont fermement opposés, considérant que les questions de financement relèvent d'autres espaces de négociation et ne relèvent pas du mandat du GGA.

Face à ces profondes divergences, les chefs de délégation ont été réunis lors de la dernière journée des intersessions afin de tenter de dégager un compromis permettant au moins de transmettre une ébauche de texte aux SB65, en vain. La règle 16 a donc été appliquée, renvoyant les négociations au stade de départ à la COP31 : un signal particulièrement préoccupant.

Pourtant, dans les couloirs des négociations, plusieurs délégations ont vivement appuyé leur volonté de trouver un terrain d'entente. Les interventions prononcées lors de la plénière de clôture ont donc témoigné d'une perte de confiance de nombreuses Parties dans la capacité du processus multilatéral à progresser sur cette question. Au-delà de l'impasse procédurale, ce blocage retarde surtout la mise en œuvre d'un cadre international destiné à renforcer l'adaptation des populations déjà confrontées aux effets du changement climatique. Les négociations de la **COP31** s'annoncent ainsi dorénavant et déjà difficiles.

Néanmoins, à la lecture des onze itérations de textes proposées tout au long des négociations, un seul élément de convergence semble progressivement s'être dégagé : une fois la task force établie, celle-ci aurait pour mandat d'élaborer des « factsheets » pour chacun des indicateurs du GGA, afin de préciser notamment les métadonnées associées, les sources de données disponibles ainsi que les méthodologies nécessaires à leur suivi.

Le PFE, interface entre acteurs de l'eau et négociations internationales sur le GGA

À l'occasion d'un entretien avec les négociatrices françaises du Ministère de la Transition écologique (MTE) et du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), j'ai souhaité revenir sur les négociations relatives à la composition du futur groupe de travail du GGA.

J'ai notamment évoqué avec les négociatrices la position portée par la Commission européenne, qui prévoyait la désignation d'un expert issu d'une agence onusienne thématique pour chacune des cibles du GGA. **J'ai à cette occasion relayé les interrogations de la communauté de l'eau quant à l'applicabilité de cette approche pour la cible consacrée à l'eau.**

À la suite de cet échange, j'ai de nouveau été sollicitée afin d'explicitier, au regard des acteurs de la communauté de l'eau, les limites de cette proposition. J'ai notamment souligné qu'UN-Water ne constitue pas une agence

onusienne à part entière et risquerait de ne pas disposer, à ce stade, des capacités nécessaires pour assurer un tel mandat. J'ai également indiqué que la proposition portée par le Brésil pouvait constituer une base de compromis. Ces échanges ont été accueillis avec intérêt par les ministères et ont contribué à nourrir leur réflexion dans le cadre de la coordination européenne.

En parallèle, plusieurs membres de la communauté de l'eau ont également été sollicités par le négociateur européen afin de fournir un exemple de factsheet illustrant la manière dont les indicateurs liés à l'eau pourraient être documentés.

Ces échanges illustrent la valeur ajoutée du PFE dans l'interface entre les acteurs français de l'eau et les négociations climatiques internationales. En mobilisant une expertise technique au service des négociations, le PFE contribue à faire remonter des éléments concrets susceptibles d'alimenter les positions portées dans les enceintes multilatérales et mieux intégrer les enjeux liés à l'eau dans les processus de la CCNUCC.

Présentation des priorités de la Présidence turque : le Global Action Agenda

Au deuxième jour des intersessions, je me suis rendue à l'événement de présentation des priorités de la présidence de la **COP31**. Cette session a constitué une première occasion de prendre la température avant la COP et d'identifier les opportunités pour renforcer la visibilité des enjeux liés à l'eau dans les processus climatiques.

COP31 : une coprésidence inédite

Cette année, la COP se distingue par un mode de gouvernance inédit : une présidence partagée entre deux États.

À l'issue d'une intense campagne opposant Antalya à Canberra pour accueillir la Conférence, les États sont parvenus à un compromis insolite : l'Australie assurera la présidence des négociations officielles, tandis que la Turquie accueillera la COP sur son territoire et pilotera l'Agenda de l'action.

Si l'efficacité de cet arrangement dépendra largement de la bonne coopération entre les Parties et leur capacité à renforcer mutuellement leurs mandats respectifs, les premiers signaux envoyés à Bonn se sont révélés positifs. Les deux coprésidents de la **COP31**, Murat Kurum pour la Turquie et Chris Bowen pour l'Australie, ont renvoyé le sentiment d'une répartition claire des mandats et des responsabilités de chacun.

Néanmoins, cette séparation institutionnelle entre le processus de négociation et l'Agenda de l'action, matérialisée pour la première fois entre deux États distincts, pourrait toutefois accentuer la déconnexion déjà observée entre ces deux volets des COP. À mesure que ces grands rendez-vous annuels avancent et mettent un accent croissant sur la mise en œuvre, l'Agenda de l'action occupe une place de plus en plus importante afin



Murat Kurum (à gauche) et Chris Bowen (à droite)
Photo de IISD/ENB - Kiara Worth

d'accélérer les actions volontaires et d'en assurer un meilleur suivi. Cette coprésidence pourrait aussi s'avérer bénéfique en permettant de consacrer davantage de capacités à chacun de ces deux processus complémentaires.

Des priorités largement convergentes, avec un accent marqué sur la mise en œuvre

La présidence turque a présenté un Agenda de l'action résolument tourné vers la **mise en œuvre** et l'**obtention de résultats concrets**. L'objectif affiché est de renforcer les partenariats, de développer des solutions opérationnelles et de transformer les engagements climatiques en réalisations mesurables.

Dix priorités structurent cet agenda :

- Le zéro déchet ;
- les océans et les mers ;
- la sécurité alimentaire ;
- les villes résilientes ;
- la jeunesse et l'éducation ;
- la transformation verte de l'industrie ;
- la transition vers les énergies propres et l'électrification ;
- les synergies entre les 3 Conventions de Rio ;
- les systèmes de santé résilients.

La Turquie a également annoncé la création du **Climate Implementation Bridge**, un mécanisme visant à faciliter l'accès des États aux dispositifs de soutien et de renforcement des capacités. Il ne s'agit pas d'un nouveau fonds climatique. Les priorités présentées par la présidence australienne s'inscrivent dans la même dynamique. Chris Bowen a notamment mis en avant **l'électrification** comme pilier central des négociations, aux côtés de la jeunesse et de l'éducation.

L'électrification apparaît ainsi comme un axe structurant commun aux deux présidences, aussi bien dans les négociations que dans l'Agenda de l'action. L'objectif le plus ambitieux présenté consiste à porter la part de l'électricité dans la consommation finale mondiale d'énergie d'un peu plus de 20 % aujourd'hui à 35 % d'ici à 2035.

Cet objectif ne se traduit toutefois pas, à lui seul, par une réduction de la dépendance aux énergies fossiles. Son impact sur la décarbonation dépendra en effet du mix électrique de chaque pays et de la part des énergies bas-carbone dans la production d'électricité.

Points d'entrée pour intégrer les enjeux de l'eau dans les priorités de la COP31

Parmi les priorités annoncées, plusieurs opportunités se dessinent pour renforcer la prise en compte des enjeux liés à l'eau lors de la **COP31**.

1) L'eau est d'abord explicitement mentionnée au sein de la priorité consacrée à la sécurité alimentaire, à travers la promotion d'une approche intégrée du nexus eau-alimentation-climat. Cette approche reconnaît que la disponibilité et la gestion durable de la ressource en eau conditionnent à la fois la résilience des systèmes agricoles, la sécurité alimentaire et l'adaptation au changement climatique.

2) Les synergies entre les trois Conventions de Rio constituent également un point d'entrée particulièrement pertinent. L'eau est en effet au cœur des enjeux de biodiversité, joue un rôle déterminant dans l'adaptation au changement climatique et est étroitement liée à la lutte contre la dégradation des terres et la désertification. Elle constitue ainsi un levier concret pour illustrer les interdépendances entre ces trois conventions et promouvoir une approche plus intégrée des politiques environnementales.

3) L'accent mis sur l'électrification ouvre également un espace de réflexion sur le lien entre eau et énergie. Si la transition vers des énergies décarbonées est une priorité largement partagée, les implications de cette transition sur les ressources en eau demeurent encore peu prises en compte. Pourtant, plusieurs technologies appelées à se développer à grande échelle, telles que le nucléaire, l'hydrogène produit par électrolyse ou

l'hydroélectricité, sont fortement consommatrices d'eau. La **COP31** pourrait ainsi offrir une opportunité de mieux intégrer les enjeux de sécurité hydrique dans les discussions sur la transition énergétique, afin de concilier les objectifs de décarbonation et la gestion durable de la ressource en eau.

Le Dialogue de Bakou sur l'eau pour l'action climatique : gouvernance, priorités politiques et perspectives futures

Ma participation aux intersessions de Bonn m'a également permis d'assurer le suivi des travaux de la réunion intermédiaire du Dialogue de Bakou pour l'eau au service de l'action climatique. Cette réunion visait à faire un point d'étape sur les travaux engagés depuis la COP29 et à préparer les prochaines échéances, notamment la COP31 et la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026.

Vers une gouvernance opérationnelle du Dialogue de Bakou

La présidence azerbaïdjanaise de la COP29 a annoncé que la déclaration du Dialogue de Bakou comptait désormais **plus de cent signataires** et a exhorté le PNUE, la CEE-ONU et l'OMM à renforcer leur implication dans sa mise en œuvre.

L'un des principaux enseignements de cette réunion concerne les avancées sur la gouvernance du Dialogue. La présidence de la COP29 a indiqué qu'un projet de termes de référence était en cours de finalisation et serait prochainement transmis aux signataires pour commentaires. Une réunion de travail est d'ores et déjà prévue lors de la Baku Climate Week en décembre, avant le lancement d'un appel à participation. L'objectif affiché est de parvenir, d'ici à la **COP31**, à une structure de gouvernance pleinement opérationnelle. Celle-ci serait composée de la présidence de la **COP31**, du PNUE, de la CEE-ONU et de l'OMM, ainsi que d'une représentation géographiquement équilibrée des États. Les décisions seraient prises par consensus et le fonctionnement reposerait sur des contributions volontaires, avec un premier soutien financier déjà apporté par la Commission européenne.

La présidence turque fixe ses lignes rouges : la coopération transfrontalière écartée

La future présidence turque de la **COP31** a réaffirmé son soutien au Dialogue de Bakou et son intérêt pour le renforcement de la résilience face aux impacts du changement climatique sur les ressources en eau. Elle a néanmoins appuyé sur la nécessité de se tenir au mandat déjà défini. En particulier, elle a indiqué que les questions relatives aux **eaux transfrontalières** n'avaient pas vocation à être intégrées aux discussions. Elle a par ailleurs insisté sur l'importance de la prise en compte des circonstances nationales et des moyens de mise en œuvre, notamment le financement, le renforcement des capacités et le partage des connaissances.

Point d'attention pour le plaidoyer du PFE : Les réserves exprimées par la future présidence turque sur les **eaux transfrontalières** constituent un signal de vigilance à l'approche de la **COP31**. La coopération transfrontalière étant un levier essentiel de l'adaptation et de la gestion durable des ressources en eau, il conviendra d'adapter les messages de plaidoyer afin de promouvoir cet enjeu tout en veillant à son inscription dans le mandat des discussions.

Un soutien politique européen réaffirmé

La Commission européenne a réaffirmé son soutien au Dialogue de Bakou et rappelé le rôle transversal de l'eau, au croisement des trois Conventions de Rio. Elle a insisté sur la nécessité de mieux intégrer l'eau dans les CDN, les PNA et les stratégies nationales, tout en soulignant que la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 constituera une étape majeure pour renforcer la cohérence entre les processus internationaux relatifs à l'eau et au climat.

Conférence des Nations Unies sur l'eau 2026 : mobiliser la communauté climat

Enfin, les coorganisateur de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026, le Sénégal et les Émirats arabes unis, ont appelé la communauté climat à se mobiliser afin de renforcer les synergies entre les agendas de l'eau et du climat. La conférence a été présentée comme une opportunité d'accélérer la mise en œuvre de l'ODD 6 et de transformer les engagements politiques en actions concrètes. Les coorganisateur ont aussi insisté sur la nécessité d'accroître les investissements, de renforcer la coopération multilatérale et de faire de l'eau un levier stratégique pour la résilience et le développement durable.

Renforcer les synergies entre les Conventions de Rio : de l'engagement à la mise en œuvre

La question des synergies entre les trois Conventions de Rio (climat, biodiversité et désertification) s'est imposée comme l'un des messages transversaux de ces intersessions. À l'approche des COP d'Erevan, d'Oulan-Bator et d'Antalya, les différentes présidences et secrétariats ont affiché une volonté commune de renforcer la cohérence entre ces processus, avec un objectif partagé : passer d'une reconnaissance politique des synergies à leur mise en œuvre effective.

Le constat est largement partagé : les cadres de coopération existent déjà, mais leur **mise en œuvre** demeure fragmentée. Les principaux obstacles identifiés concernent moins l'absence de nouveaux mécanismes que les difficultés à coordonner les politiques publiques, les financements et les dispositifs institutionnels, en particulier au niveau national.

Comme l'a résumé Adrea Mez Murillo, Secrétaire exécutive adjointe de la Convention sur la lutte contre la désertification (UNCCD), « *Nous avons besoin d'un multilatéralisme qui produit des résultats ; la fragmentation n'y contribue pas.* »

Plusieurs initiatives ont été présentées pour répondre à cet enjeu, notamment la plateforme « Synergies Collaboration Platform », lancée par la présidence de la COP30 afin de favoriser le dialogue entre les trois Conventions, ainsi que les travaux engagés par la future présidence turque de la COP31 pour mieux articuler les calendriers et les priorités des différents processus. Les échanges ont également mis en avant des signaux encourageants, à l'image des **contributions déterminées au niveau national 3.0, dont 96 % font désormais référence à la nature et à la biodiversité**. Au-delà des annonces, l'enjeu des prochaines COP sera de transformer cette ambition de cohérence en mécanismes de coordination concrets et en résultats mesurables.

Lancement du Dialogue sur les montagnes et le changement climatique : vers une reconnaissance durable de ces enjeux au sein de la CCNUCC

Ces intersessions ont marqué le lancement du premier Dialogue de la CCNUCC sur les montagnes et le changement climatique. J'ai assisté à la fois à l'événement préparatoire et à la session officielle organisée sous mandat du SBSTA. Cette première édition marque une étape importante : au-delà d'un simple échange technique, les Parties ont engagé une réflexion sur l'institutionnalisation d'un dialogue annuel consacré aux montagnes, témoignant de leur reconnaissance croissante dans les négociations climatiques.

Les montagnes, un enjeu majeur pour la sécurité hydrique mondiale

Le message porté par les intervenants a été largement partagé : les montagnes restent insuffisamment prises en compte dans les politiques climatiques alors qu'elles jouent un rôle essentiel pour la sécurité hydrique mondiale.



Plusieurs délégations ont appelé à les considérer non plus uniquement comme des écosystèmes vulnérables, mais comme des territoires de solutions pour l'adaptation, la prévention des risques et le développement durable.

Souvent qualifiées de « châteaux d'eau » de la planète, elles fournissent **55 à 60 %** des flux mondiaux d'eau douce, tandis que **deux milliards de personnes** dépendent directement des glaciers pour leur approvisionnement en eau et en énergie. Les échanges ont rappelé que les régions montagneuses se réchauffent plus rapidement que la moyenne mondiale, faisant de leur préservation un enjeu majeur pour la sécurité hydrique, alimentaire et énergétique.

Plusieurs délégations, dont Andorre, le Kirghizistan, le Népal et la Suisse, ont appelé à mieux intégrer les enjeux de montagne dans les CDN, les Plans nationaux d'adaptation (PNA), les rapports biennaux de transparence (BTR) ainsi que dans les travaux sur l'Objectif mondial d'adaptation (GGA). Les discussions ont également souligné l'ampleur du déficit de financement de l'adaptation dans les régions montagneuses, estimé à **173 milliards de dollars par an**.

Vers une intégration durable dans les travaux de la CCNUCC

Un consensus s'est dégagé autour de deux priorités : mieux intégrer les enjeux propres aux régions montagneuses dans les processus existants de la Convention et maintenir une dynamique politique dédiée, notamment à travers la création d'un dialogue annuel. Plusieurs délégations, dont les PMA, Andorre, l'Arménie et le groupe des pays de montagne, ont soutenu cette perspective.

Les échanges ont enfin insisté sur la nécessité de renforcer les connaissances scientifiques, d'améliorer l'accès aux financements et d'associer davantage les communautés locales, les peuples autochtones et les jeunes aux politiques climatiques relatives aux régions de montagne.

Les autres dossiers de négociation en bref...

Programme de travail sur l'atténuation (MWP)

À Bonn, les Parties ont poursuivi les discussions sur l'avenir du Programme de travail sur l'atténuation (MWP), avec des divergences portant notamment sur son lien avec le Bilan mondial (GST), son rôle dans le renforcement des CDN et la question de sa prolongation au-delà de 2026. Alors que certains pays souhaitent en faire un espace permanent pour accroître l'ambition climatique, d'autres estiment que son mandat est limité à la « décennie critique » actuelle. Faute de consensus, les discussions se poursuivront aux **SB65**.

Dialogue sur l'alignement des flux financiers (article 2.1(c) de l'Accord de Paris)

À Bonn, les Parties ont poursuivi les discussions sur l'articulation entre l'article 2.1(c) et l'article 9 de l'Accord de Paris, afin de mieux comprendre comment aligner les flux financiers avec les objectifs climatiques. Toutefois, plusieurs divergences subsistent quant à la portée de l'article 2.1(c), notamment sur la question de savoir s'il doit se limiter à l'orientation des financements privés ou inclure plus largement les obligations des Parties en matière de finance climatique.

Programme de travail sur la transition juste (JTWP)

À Bonn, les Parties ont adopté les termes de référence pour la revue du JTWP prévue aux **SB65** et poursuivi les discussions sur l'opérationnalisation du Mécanisme pour une transition juste (JTM). Malgré des divergences sur sa forme et ses fonctions, un compromis a permis de maintenir les travaux sur la base d'un paquet de conclusions commun.

Dialogue sur les opportunités, défis et obstacles liés au rôle du commerce dans la coopération climatique

À Bonn, les Parties ont lancé un premier dialogue consacré au lien entre commerce et climat, visant à identifier les mesures existantes, les défis associés et les opportunités de coopération internationale. Les pays en développement ont appelé à traiter les impacts des mesures commerciales unilatérales liées au climat et à renforcer la prise en compte de l'article 3.5 de la CCNUCC sur un système économique international ouvert et favorable. Les discussions ont également porté sur le suivi du processus, plusieurs groupes demandant un compte rendu formel des échanges, tandis que d'autres ont rappelé le caractère non négociant et non normatif du dialogue. Un premier bilan informel sera préparé par les présidences des organes subsidiaires afin d'alimenter les prochaines étapes du processus.

III. AU-DELÀ DES NÉGOCIATIONS

Au-delà du suivi des négociations, ces intersessions ont constitué un temps privilégié d'échanges avec les principaux acteurs internationaux engagés sur le nexus eau-climat. À l'image des rencontres avec plusieurs représentants de ministères évoquées dans la partie consacrée au Global Goal on Adaptation (GGA), ces discussions informelles ont constitué une source d'information précieuse pour mieux comprendre les dynamiques de négociation et affiner l'analyse des positions des différentes délégations.

Les échanges menés avec plusieurs partenaires du PFE, notamment AGWA, WaterAid et SIWI, ont permis de confronter les analyses, d'organiser des débriefings réguliers sur les négociations – en particulier sur le GGA – et d'identifier des opportunités de plaidoyer. Ils ont également apporté des éclairages utiles sur les discussions en cours au sein de certaines délégations. À titre d'exemple, les échanges avec WaterAid ont permis d'obtenir des éléments sur les positions alors débattues au sein de l'Union européenne, contribuant à une meilleure compréhension de l'évolution des négociations.

Ces intersessions ont également été l'occasion d'échanger avec Anil Mishra, Chef de l'unité Systèmes hydrologiques, changement climatique et adaptation à l'UNESCO, sur les initiatives portées par le gouvernement français dans le cadre du Dialogue sur les montagnes. Cette rencontre a notamment permis d'identifier les premières réflexions autour d'un sommet envisagé à Chamonix, à l'initiative de l'Ambassadeur Océan, afin de mobiliser des financements en faveur de la cryosphère.

Au-delà des informations recueillies, ces différents échanges confirment que les intersessions constituent un espace stratégique de veille, de coordination et de mise en réseau. Ils complètent utilement les négociations formelles en permettant de mieux appréhender les positions des acteurs, d'anticiper certaines évolutions des discussions et d'alimenter les actions de plaidoyer du PFE.

Autres événements parallèles auxquels j'ai assisté

- ***De Santa Marta à un monde sans énergies fossiles : traduire les efforts régionaux en actions climatiques multilatérales*** (Talanoa Institute, CANSEA, CANA)

Ce side event a présenté les différentes initiatives régionales portées par la société civile en faveur d'une transition énergétique juste, notamment en Amérique latine, en Asie du Sud-Est et en Océanie. Les intervenants ont souligné l'importance de traduire ces dynamiques régionales en actions multilatérales, à travers des feuilles de route adaptées aux contextes locaux, des mécanismes de financement, du renforcement des capacités et des transferts technologiques. L'événement a également mis en avant le rôle potentiel des coalitions comme celle de Santa Marta pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans un contexte géopolitique marqué par une forte volatilité énergétique.

- **Coopération climatique et commerciale pour un développement résilient face au climat (SEATINI, IDOS, IHEID)**

Ce side event a exploré les liens croissants entre politiques climatiques et commerciales, notamment à travers les impacts de mesures telles que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF/CBAM) sur les pays en développement. Les discussions ont souligné la nécessité de passer d'une logique d'adaptation aux nouvelles contraintes commerciales vers une approche de partenariat, permettant aux pays africains et en développement de participer davantage aux chaînes de valeur vertes. Les intervenants ont appelé à renforcer la coopération entre les institutions climatiques et commerciales afin d'aligner les règles commerciales avec les objectifs de l'Accord de Paris, tout en garantissant un meilleur accès aux technologies, aux financements et aux capacités nécessaires à une transition juste.

BIBLIOGRAPHIE

- Carbon Brief, Bonn Climate Talks: Key outcomes from the June 2026 UN Climate Conference, juin 2026.
- IDDRI, Ce que Bonn et Londres révèlent sur l'avenir de l'action climatique, juillet 2026.
- International Institute for Sustainable Development, Earth Negotiations Bulletin, Bonn Climate Change Conference Summary Report, juin 2026.
- Partenariat français pour l'eau, Note de décryptage – Enjeux SB64 Bonn, juin 2026.
- QuotaClimat, Retour Bonn - Désinformation climatique à l'agenda des négociations internationales, juillet 2026.
- SDG Knowledge Hub, Progress "Hard to Find" at 2026 Bonn Climate Change Conference, juin 2026.
- Site Web CCNUCC, « UN Climate Chief remarks at UN80 briefing », juin 2026.
- Site Web COP30, Letters from the Presidency, Twelfth Letter from the President, janvier 2026.
- Site Web UN News, « L'initiative "ONU 80" entre dans une "nouvelle phase critique", affirme António Guterres », mai 2026.
- Stockholm International Water Institute, From ambition to implementation: signals emerging from the Bonn Climate Meetings, juin 2026.

AUTEUR

Inès Tixier

Chargée de mission Eau & Climat

Partenariat Français pour l'Eau

ines.tixier@partenariat-francais-eau.fr

Agir ensemble pour l'eau, aujourd'hui et pour demain



Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE)
est une association multi-acteurs reconnue
d'intérêt général, créée en 2007.

Notre mission : promouvoir l'eau comme enjeu
stratégique de développement durable et levier
de paix, en soutenant des actions de coopération
internationales et en valorisant l'expertise française.

Le PFE fédère un réseau unique d'acteurs publics
et privés, d'ONG, de chercheurs et de collectivités,
engagés pour une gestion durable et solidaire de l'eau,
en France et à l'international.

ILS NOUS SOUTIENNENT

INSTITUTIONS PUBLIQUES



PARTENAIRES PRIVÉS

